

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-8-2

Séance du vendredi 6 novembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**PROGRAMME E758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
AIDE A LA SAUVEGARDE DES PARLERS ROMANS
DU HAUT-RHIN
(SECONDE LISTE 2009)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° E 6-2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU le rapport du Président du Conseil Général


APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à la Société d'Histoire du Canton de Lapoutroie Val d'Orbey une subvention de 750 € au titre de l'ouvrage en parler welche intitulé : « Les épices de la langue »

.../...

- ❖ précise que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28, programme E758.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions